Image not found or type unknown

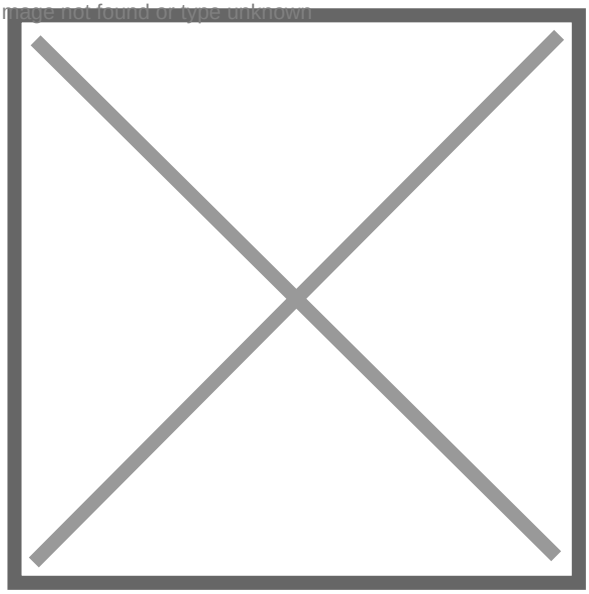

Droits du père dans le cadre d'une procédure de divorce

Par **Vincent_papa**, le **20/08/2008** à **15:30**

Bonjour,

Père d'une petite fille (née le 14/08/08)
A ce jour avec ma femme (mariage le 25/07/08), nous souhaitons entamer une procédure de divorce à l'amiable.
Pendant ce laps de temps, elle me refuse tout droit de visite concernant notre fille (sous prétexte que se sera le juge des Affaires Familiales qui devra statuer pour le droit de visite en attendant j'ai du quitter le domicile conjugal).

En a t'elle le droit?
Quels sont mes droits par rapport à cette situation et en tant que père?

Par avance merci.

Cordialement,
Vincent.

Par **domi**, le **20/08/2008** à **17:31**

Votre femme n'a absolument pas le droit de vous empêcher de voir et même de prendre avec vous , votre fille ! En tant que père , vous avez les même droit que la mère ! Essayez de dialoguer , si ça ne donne rien , prenez rapidement contact avec un avocat qui saisira le JAF!

Si vous voulez un divorce à l'amiable , désolée de vous dire que ça semble mal parti... De même vous avez quitté le domicile conjugal ..grave erreur , l'avez vous signalé à la gendarmerie ? ceci pourrait se retourner contre vous ! bon courage Domi

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés